



GUIDE D'INFORMATION SUR L'ANTRE-CLASSE

Mars 2013

La réalisation de ce guide d'information a été rendu possible grâce à la contribution de plusieurs partenaires

Le Centre de Santé et de Services sociaux de la Vieille-Capitale
Le Centre Solidarité Jeunesse
Les écoles secondaires Cardinal-Roy, François-Joseph-Perrault, La Cité et Vanier



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU GUIDE D'INFORMATION	5
Un milieu de vie aux couleurs des jeunes et de leur collectivité.....	6
1. MISE EN CONTEXTE	7
1.1 Historique	7
1.2 Un milieu de vie « par et pour » les jeunes à l'intérieur de l'école	7
1.3 La prévention du décrochage scolaire	8
1.4 L'approche <i>École en santé</i>	9
1.5 Le partenariat	11
1.5.1 Les jeunes	11
1.5.2 Le milieu scolaire.....	11
1.5.3 Le milieu de la santé	12
1.5.4 Le milieu communautaire	12
1.6 Le comité consultatif.....	13
1.6.1 La composition du comité consultatif.....	13
1.6.2 Le mandat du comité consultatif.....	13
1.6.3 Le fonctionnement du comité consultatif	14
2. LES COMPOSANTES D'UN ANTRE-CLASSE	15
2.1 L'aménagement du milieu de vie.....	15
2.2 L'animation du milieu de vie	15
2.2.1 L'intervenant responsable de l' <i>Antre-Classe</i>	15
2.3 L'organisation des activités	16
2.3.1 La sélection des périodes d'activités	16
2.3.2 Une journée type d'un intervenant de l' <i>Antre-Classe</i>	17
2.3.3 L'organisation des périodes d'activités	19
2.3.4 La planification annuelle des activités.....	19
2.4 Le budget et les sources de financement.....	22
CONCLUSION	23

PRÉSENTATION DU GUIDE D'INFORMATION

Le présent guide est un outil d'information pratique destiné aux équipes-écoles qui veulent implanter un Antre-Classe dans leur établissement. Il peut également servir aux commissions scolaires qui désirent s'en inspirer pour soutenir leurs milieux dans le développement d'une ressource telle que celle-ci. Enfin, il peut être utile à une direction régionale de santé publique (DRSP), à un centre de santé et de services sociaux (CSSS), à des organismes communautaires et à tout partenaire qui souhaite s'impliquer dans un Antre-Classe en milieu scolaire.

Cet outil fournit des renseignements sur les différentes composantes d'un Antre-Classe et, plus globalement, son fonctionnement. Il comporte trois parties :

1. Une mise en contexte d'un Antre-Classe;
2. La concertation à l'intérieur d'un Antre-Classe et la contribution du comité consultatif;
3. La dimension organisationnelle d'un Antre-Classe, notamment l'aménagement et l'animation du milieu de vie et l'organisation des activités éducatives;

En plus de ce document, un cédérom comprenant une version interactive du guide ainsi que la boîte à outils d'animation et de formation sont également disponibles sur demande.

Un milieu de vie aux couleurs des jeunes et de leur collectivité

Ce guide a été pensé dans le but d'offrir une ligne directrice dans la mise en œuvre d'un Antre-Classe. Il s'inspire de l'expérience de quatre Antre-Classe implantés depuis dix ans dans la région de Québec. Ces Antre-Classe sont situés dans quatre écoles secondaires des quartiers du centre-ville où il existe un niveau de défavorisation élevé et où habitent plusieurs groupes ethnoculturels. Bien qu'ils partagent des caractéristiques communes, chaque Antre-Classe présente sa couleur particulière et est fortement influencé par le quartier dans lequel évolue l'école et par les perpétuels changements que vivent les communautés qui y résident. Pour ces raisons, il est important que lors de l'implantation d'un nouvel Antre-Classe, les utilisateurs de ce guide adaptent son contenu aux particularités de l'école et au contexte culturel et socio-économique du milieu de vie d'où proviennent les jeunes et plus largement leur famille.

D'autre part, la pertinence d'un *Antre-Classe* repose sur une approche orientée sur le pouvoir d'agir, où l'on place les jeunes et leur participation au premier plan des préoccupations et où l'on tente de développer chez eux une conscience sociale, critique et collective. Il s'agit d'une approche où l'on met tout en œuvre pour appuyer leurs efforts personnels afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement de qualité qui soit respectueux de leur bien-être, de leurs compétences et de leur estime de soi. Il est primordial que des jeunes participent aux décisions qui les concernent, qu'ils soient impliqués activement, présents, et engagés tout au long de la démarche et qu'ils s'approprient les buts poursuivis par l'Antre-Classe.

Enfin, la dimension de concertation est historiquement à la base de la formule d'un Antre-Classe. L'Antre-Classe agit comme lieu de développement du pouvoir d'agir des jeunes, mais également comme un lieu de mise en commun des expertises par les partenaires communautaires et institutionnels. Par l'entremise des comités consultatifs (décrits plus loin) et d'autres formes de partenariats avec des ressources locales, l'Antre-Classe devient un lieu d'interactions où les partenaires peuvent échanger et communiquer les difficultés et les forces du milieu. C'est un moyen qu'ils se donnent pour bâtir une vision commune de leur communauté, entretenir des liens de coopération, augmenter le pouvoir collectif et la mobilisation entre les ressources.

1. MISE EN CONTEXTE

1.1 Historique

Au début des années 2000, l'équipe Famille-Enfance-Jeunesse du CLSC de la Basse-Ville à Québec et les intervenants de l'école secondaire Cardinal-Roy éprouvent des difficultés à rejoindre les jeunes. Ils constatent chez plusieurs d'entre eux une pluralité de problèmes sociaux et de santé contribuant au haut taux de décrochage scolaire. La forte défavorisation matérielle et sociale, l'immigration grandissante et les difficultés multiples des familles dans lesquelles évoluent ces jeunes, sont des facteurs de risque influant directement la réussite et la persévérance scolaire.

De ce constat se dégage la nécessité de répondre collectivement aux besoins des jeunes, tout en favorisant leurs liens avec le milieu scolaire. Une réflexion sur les approches communautaires novatrices ayant des assises dans le milieu scolaire est entamée. À l'issue de cette réflexion, le premier Antre-Classe est implanté en septembre 2002 à l'école secondaire Cardinal-Roy grâce à la collaboration de l'école, des intervenants du CLSC de la Basse-Ville et du Centre Solidarité Jeunesse (CSJ). En septembre 2003, l'école Vanier lance son projet, suivie en 2004 par l'école Roc-Amadour (maintenant école secondaire de la Cité), et l'école secondaire Joseph-François-Perrault, en 2005.

Aujourd'hui, l'Antre-Classe génère beaucoup d'enthousiasme tant de la part du milieu scolaire, de la santé que du milieu communautaire. Les partenaires considèrent favorablement l'Antre-Classe, car il aide l'école à créer un contexte social propice à la réussite scolaire et offre des opportunités d'action pour favoriser l'insertion sociale des jeunes. Il propose une approche novatrice et préventive qui s'appuie sur les besoins et le pouvoir d'agir des jeunes et qui interpelle plusieurs intervenants, à l'intérieur même des établissements scolaires comme à l'extérieur.

1.2 Un milieu de vie « par et pour » les jeunes à l'intérieur de l'école

L'Antre-Classe accueille les jeunes de secondaire 1 et 2 ainsi que ceux des classes d'adaptation. De plus en plus, quand les ressources financières le permettent, l'Antre-Classe offre des périodes d'activités pour les jeunes de la sixième année du primaire afin de faciliter le passage primaire secondaire et qu'ils se familiarisent avec leur nouveau milieu scolaire. Situé à même l'école, l'Antre-Classe occupe un local ouvert le matin, aux pauses, à l'heure du dîner et après les classes. C'est un lieu où les jeunes peuvent échanger avec un intervenant, d'autres jeunes et d'autres adultes significatifs, réaliser des projets, participer à des activités préventives, des ateliers éducatifs et surtout, développer un sentiment d'appartenance à l'école.


De façon à assurer la cohérence entre les objectifs du milieu de vie et la démarche participative liée à la prise en charge du local par les jeunes, ces derniers sont amenés à prendre part aux processus de prise de décision sur le fonctionnement et les choix des activités de l'Antre-Classe. Les activités, intimement liées à leurs besoins et leurs intérêts, sont d'ordre culturel, artistique, ludique, physique ou autre, et doivent, de prime abord, provenir de la volonté et de la créativité des jeunes. Ceci vise à favoriser leur prise de responsabilité et leur autonomie afin de faire d'eux des citoyens habiletés à se donner les moyens d'agir sur leur environnement de manière adéquate et structurée.

1.3 La prévention du décrochage scolaire

L'objectif général de l'Antre-Classe est de prévenir le décrochage scolaire par l'aménagement d'un milieu de vie significatif à l'école. Une recherche évaluative¹, menée par le CSSS de la Vieille-Capitale pendant l'année scolaire 2006-2007, a démontré que par la mise en place de diverses activités, l'Antre-Classe agit sur des dimensions reconnues pour diminuer les facteurs de risque qui conduisent au décrochage scolaire. Par exemple, la participation à l'Antre-Classe favorise la création de liens positifs entre les jeunes et le personnel de l'école, ce qui contribue à créer un sentiment d'appartenance dans l'école. Aussi, le contact quotidien avec l'intervenant est un élément central dans la création de ce sentiment d'appartenance. De plus, l'Antre-Classe offre la possibilité pour le jeune d'exercer des choix dans le cadre de sa vie scolaire, ce qui favorise le sentiment d'autonomie, de compétence et d'estime de soi. Enfin, le fait que les plus jeunes de l'école se trouvent entre eux, constitue un élément favorisant le sentiment de sécurité et facilitant l'exploration de nouvelles activités.

¹ GOUPIL, Annie et PELCHAT, Yolande, L'Antre-Classe, un projet de prévention du décrochage scolaire : rapport d'évaluation. Centre de santé et des services sociaux de la Vieille-Capitale, 2007, 81 p. Un résumé des conclusions de l'étude vous seront transmises sur demande.

But, objectifs et moyens de l'Antre-Classe :

 <p>Prévenir le décrochage scolaire</p>	<p>1 Développer, dans l'école, un milieu de vie favorisant le bien-être des élèves :</p>	<p>A. par le sentiment de sécurité; B. par le sentiment d'appartenance; C. par le développement de sentiment de compétence et l'estime de soi; D. par le sentiment d'autonomie.</p>
	<p>2 Stimuler la création de liens positifs :</p>	<p>A. entre les jeunes; B. entre les jeunes et les adultes; C. entre l'école et la communauté.</p>
	<p>3 Favoriser le développement d'habiletés sociales et d'organisation :</p>	<p>A. par la résolution de conflits; B. par la communication; C. par l'esprit d'équipe; D. par l'expression orale, écrite et artistique; E. par la réalisation de projets; F. dans sa vie quotidienne.</p>
	<p>4 Sensibiliser à l'adoption de choix de vie sains :</p>	<p>A. pour la santé; B. pour l'environnement; C. pour la prise de décision concernant l'avenir.</p>
	<p>5 Favoriser, chez les élèves, la réduction des inégalités économiques et socioculturelles :</p>	<p>A. par l'égalité dans l'accès aux activités; B. par la participation à des activités culturelles; C. en faisant connaître les ressources du milieu.</p>

1.4 L'approche École en santé

L'Antre-Classe est soutenu dans le cadre de l'approche École en santé qui promeut l'existence d'un lien réel entre santé physique et mentale des jeunes, leur capacité à prendre part aux apprentissages et la réussite scolaire. Mise de l'avant par le réseau québécois de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux, cette approche a pour objectif le développement optimal des jeunes en facilitant l'acquisition de compétences et comportements favorisant la réussite éducative, la santé et le bien-être. Elle vise globalement à promouvoir un environnement scolaire et communautaire stimulant, sain et sécuritaire, et à créer des liens significatifs entre l'école, la famille et la communauté.

Une démarche évaluative conjointe réalisée par le CSSS de la Vieille-Capitale et la Direction régionale de santé publique (DRSP) de la Capitale-Nationale² révèle que l'Antre-Classe répond aux objectifs de l'approche École en santé en se voulant une ressource concertée qui contribue au développement de meilleures conditions de vie et de bien-être pour les jeunes.

² CSSS Vieille-Capitale et ASSS de la Capitale-Nationale, Analyse exploratoire des zones de convergence entre l'intervention Antre-Classe et l'approche École en santé, document non publié.

L'Antre-Classe incarne la démarche du renouveau pédagogique concernant l'engagement actif du jeune, les processus de médiation mis en place, les mécanismes de régulation et le potentiel d'exploitation des domaines généraux de formation. Il constitue un espace de socialisation et de pratique de la citoyenneté, où la santé et l'éducation sont étroitement prises en compte dans les interventions et constituent ensemble le point d'ancrage sur lequel s'appuient la persévérance et la réussite scolaire des jeunes.

UN LIEU DE CONCERTATION

1.5 Le partenariat

L'Antre-Classe se concrétise par une concertation qui favorise la participation de plusieurs partenaires, tant dans la planification, l'animation que dans l'évaluation et le suivi des activités. Il s'agit d'une ressource qui regroupe à la fois le milieu de l'éducation, le réseau de la santé et le réseau communautaire. La responsabilité de la réussite des jeunes et la recherche de solutions aux défis qu'ils doivent surmonter sont par conséquent partagées de manière complémentaire. Ce partenariat permet de développer la pratique et bâtir une vision commune du projet et de la dimension d'un milieu de vie. En somme, il ouvre la porte à des collaborations supportant davantage les jeunes, les enseignants, le milieu scolaire et plus globalement, la communauté.

1.5.1 Les jeunes

Les jeunes sont les principaux partenaires actifs dans l'Antre-Classe. Évidemment, sans eux, l'Antre-Classe n'a pas lieu d'exister puisque ce sont les jeunes qui colorent et font vivre le milieu de vie par leur présence dans le local et leur implication. Ils sont amenés à s'impliquer dans le processus décisionnel de l'Antre-Classe, que ce soit dans l'aménagement, l'organisation d'activités ou l'élaboration des règles du milieu de vie. Ils participent donc aux processus de prise de décision sur le fonctionnement et les choix d'activités de l'Antre-Classe. Ce sont également les principaux agents de promotion du milieu de vie.

1.5.2 Le milieu scolaire

Le milieu scolaire est un des porteurs de l'Antre-Classe. Pour offrir à cette ressource les meilleures chances d'atteindre ses objectifs, la mission de l'Antre-Classe est idéalement intégrée dans le projet éducatif et le plan de réussite et, par conséquent, entérinée par le conseil d'établissement de l'école. Aussi, de manière spécifique, l'école contribue de façon significative à l'Antre-Classe par l'accueil de la ressource dans ses locaux et par le soutien financier qu'elle octroie annuellement.

L'implication d'un membre de la direction est essentielle au bon fonctionnement d'un *Antre-Classe*. Son rôle et son leadership permettent le rayonnement et la pérennité de la ressource. Il est responsable de faire le lien avec le conseil d'établissement et fait part à la commission scolaire de ses demandes de ressources financières et matérielles pour mettre en place des activités. Son leadership s'exerce lors de la prise de décision quant à la libération du personnel et la faisabilité de certaines activités menées en collaboration et de manière complémentaire entre le personnel de l'école et les intervenants d'un *Antre-Classe*.

1.5.3 Le milieu de la santé

Le CSSS est également porteur du projet. Il dégagne des ressources professionnelles provenant des équipes jeunesse (intervenants sociaux, nutritionnistes, infirmières, chefs de programme, conseillères en promotion et prévention de la santé, etc.). Ces professionnels soutiennent la pratique et l'intervention. Les intervenants du CSSS offrent également une présence lors de la tenue d'activités de sensibilisation, de prévention et de promotion de la santé.

L'implication des organisateurs communautaires du CSSS est importante dans la mise en œuvre d'un Antre-Classe. Elle se concrétise de différentes manières, notamment dans l'appui à l'enracinement de la ressource dans son milieu, dans la mobilisation des acteurs significatifs de la communauté et dans la création d'opportunités d'activités entre l'Antre-Classe et la communauté. Ils peuvent aussi assumer des représentations au sein de différentes instances pour favoriser l'enracinement d'un Antre-Classe dans leur communauté et auprès des bailleurs de fonds.

1.5.4 Le milieu communautaire

Pour atteindre ses objectifs, l'Antre-Classe peut compter sur la collaboration des organismes de la communauté, et ce, sur plusieurs plans. Pour les quatre projets déjà implantés, le Centre Solidarité Jeunesse (CSJ) agit comme fiduciaire et employeur de l'Antre-Classe. Il s'agit d'un organisme communautaire qui œuvre depuis plus de 25 ans à soutenir les jeunes qui vivent des situations précaires liées à des problèmes de pauvreté, d'exclusion, d'isolement et de décrochage scolaire. Afin de diminuer ces facteurs de risque, le CSJ bâtit des alternatives scolaires qui répondent aux besoins éducatifs exprimés par les jeunes.

Dans le cas d'un Antre-Classe, le CSJ assume la gestion budgétaire et entretient un lien avec les directions des écoles. Il assure les suivis découlant de l'octroi de subventions (lancements, visibilité, etc.) et la reddition de comptes aux bailleurs de fonds. De plus, l'organisme offre son soutien à l'encadrement de la formation donnée aux intervenants. Il collabore aux outils d'animation et met à la disposition de chacun des outils d'évaluation du contenu éducatif.

En plus de cette collaboration spécifique, l'Antre-Classe s'associe également avec d'autres organismes pour la réalisation d'activités thématiques particulières, par exemple les maisons des jeunes, les organismes de loisirs et ceux liés à l'emploi. Également, plusieurs organismes siègent activement au sein des comités consultatifs.

1.6 Le comité consultatif

1.6.1 La composition du comité consultatif

Chaque Antre-Classe est accompagné par un comité consultatif qui assure le suivi et le bon déroulement des activités et des orientations de la ressource. Ce comité est composé de plusieurs partenaires qui assument différents rôles. Ce comité regroupe l'intervenant de l'Antre-Classe et des partenaires scolaires qui peuvent être l'animateur à la vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC), un enseignant, un éducateur spécialisé et un membre de la direction. Ce dernier est fortement recommandé. Il permet de mobiliser plus rapidement les ressources autour du projet. Comme partenaire du CSSS, la présence d'un organisateur communautaire en lien avec le milieu, et tout autre professionnel de la santé que l'on juge pertinent est souhaitable.

Il est aussi essentiel d'intégrer au comité consultatif, des représentants d'organismes communautaires du milieu intervenant auprès des jeunes concernés tels que des maisons de jeunes, des organismes de travail de rue, des centres de loisirs, etc. Enfin, les comités consultatifs encouragent la présence de jeunes qui désirent participer aux réunions et représenter les participants d'un Antre-Classe. Pour faciliter leur participation, différents modes de fonctionnement doivent être planifiés puisque ceux-ci ne sont pas disponibles aux mêmes heures que le sont les partenaires et n'ont souvent pas les mêmes préoccupations que ces derniers.

1.6.2 Le mandat du comité consultatif

Le comité consultatif est un comité-conseil qui alimente la démarche par le partage d'informations et d'expertises. Pour réaliser son mandat, le comité participe à l'orientation des actions et à la mise en œuvre du plan de travail. Il conseille dans les orientations, notamment dans les stratégies d'animation et les idées d'activités. Il assiste l'intervenant dans la promotion du local, dans le rayonnement de l'Antre-Classe au sein du milieu scolaire et de sa communauté. Il veille à la concertation des membres de la communauté autour de la ressource, et ce, dans le but d'améliorer les pratiques auprès des jeunes à l'Antre-Classe, dans le milieu scolaire et dans les milieux de vie. Il participe à la mise en œuvre du cadre organisationnel et soutient la recherche de financement. Dans les cas où des obstacles ou des défis se présentent, il aide à établir les stratégies requises afin d'apporter les correctifs nécessaires en vue de rétablir la situation. Enfin, il peut dégager des ressources humaines pour des activités au local, animer des ateliers, proposer des façons de soutenir le travail du responsable selon l'expertise de chacun.

1.6.3 Le fonctionnement du comité consultatif

Le comité consultatif prévoit un nombre de trois rencontres au cours de l'année scolaire. De façon plus spécifique, la première rencontre a lieu entre la fin septembre et la mi-octobre et a pour but de rendre compte de la planification annuelle. Il est suggéré de fixer les dates des rencontres subséquentes lors de cette rencontre. La seconde rencontre a lieu à la mi-janvier et a pour objectifs de faire l'état de situation et proposer des ajustements au besoin. Enfin, la dernière rencontre a lieu au début du mois de juin et permet de présenter le bilan annuel et de discuter des orientations de l'année suivante.

Pour garantir le bon déroulement du plan d'action, l'intervenant de l'Antre-Classe est chargé de l'organisation des rencontres (réserver une salle, envoyer les convocations, l'ordre du jour, puis le compte rendu, tenir le cahier de bord, etc.). Il convoque les membres du comité. En lien avec les organisateurs communautaires du CSSS, l'intervenant prépare les propositions d'ordre du jour et rédige les procès-verbaux des réunions. L'animation est assumée par l'intervenant. Il est convenu que si un membre du comité ne peut se présenter, la rencontre est maintenue, sauf pour la Direction d'école où, en cas d'empêchement, la rencontre serait reportée.

L'intervenant du projet produit un bilan mensuel qui est envoyé à chaque membre du comité consultatif. Les trois rencontres prévues au cours de l'année permettent donc de développer des projets avec les différents acteurs du milieu assis autour de la table. On y traite de l'avancement du plan de travail. Le comité identifie les enjeux, qu'ils soient relationnels, organisationnels, financiers ou autres. Il aborde toute question relative au bon déroulement du plan d'action vers l'atteinte des objectifs. Il valide ses orientations et au besoin demande un appui au niveau des expertises professionnelles ou un soutien personnel.

Par ailleurs, le comité consultatif se veut aussi un lieu où les partenaires peuvent échanger ensemble sur les nouvelles de leur milieu et élaborer des stratégies d'intervention ou des projets en complémentarité.

2. LES COMPOSANTES D'UN ANTRE-CLASSE

2.1 L'aménagement du milieu de vie

L'aménagement du milieu de vie doit prévoir certains éléments essentiels :

1. Un local assez grand pour contenir une vingtaine de jeunes;
2. Une aire où les jeunes pourront être confortables et où ils pourront se rassembler (exemple : espace pour un ou des divans);
3. Des installations pour que les jeunes puissent manger (tables, chaises et micro-ondes);
4. Des espaces de rangement pour le matériel d'animation (jeux, projets, etc.);
5. Un espace et des outils de travail pour l'intervenant (bureau, ordinateur, connexion internet, téléphone, classeur, etc.).

Il est important de faire participer les jeunes en les consultant et en les impliquant dans la disposition et la décoration du local; il en va de leur niveau d'appartenance à l'Antre-Classe et, par incidence, à l'école.

2.2 L'animation du milieu de vie

2.2.1 L'intervenant responsable de l'Antre-Classe

La réussite de l'Antre-Classe s'actualise par la présence de l'intervenant qui travaille à l'atteinte des objectifs au quotidien et qui assure une présence rassurante et rassembleuse auprès des jeunes. La qualité des relations que celui-ci développe et entretient avec les jeunes contribue à favoriser un milieu de vie privilégié et enrichissant dont les jeunes bénéficieront à court et à long terme. Chaque local est sous la responsabilité de cet intervenant qui travaille à temps plein. Cette personne assure la présence auprès des jeunes, anime et prépare les activités, fait les interventions de groupe et individuelles au besoin, veille à l'enracinement de l'Antre-Classe dans l'école et à son rayonnement auprès des partenaires. Il possède une formation en travail social, en éducation spécialisée ou autre formation connexe pertinente à la réalité des jeunes de chaque milieu. L'intervenant est également souvent assisté d'un ou plusieurs stagiaires.

Les rôles et les responsabilités de l'intervenant se définissent comme suit :

- Assurer, en tout temps, l'encadrement, la sécurité et le bien-être des jeunes dont il est responsable;
- Planifier et préparer des activités, des ateliers, des projets et des sorties éducatives ou récréatives;
- Susciter et soutenir la participation des jeunes dans le fonctionnement de l'Antre-Classe, la planification, la réalisation et l'évaluation des activités;
- Veiller au bon déroulement des périodes d'ouverture du local (accueil, prise des présences, activités, repas, etc.);
- Assurer l'ordre et veiller à l'entretien ainsi qu'à la propreté du matériel, de l'équipement et des locaux;
- Participer à la conception et à l'évaluation des activités;
- Assurer le respect des politiques et des règlements en vigueur dans le local et plus largement, dans l'école;
- Produire des bilans mensuels et un bilan annuel des activités réalisées ;
- Tenir un registre des présences.

En plus de ces responsabilités, l'intervenant est appelé à effectuer certaines tâches, selon les besoins :

- Préparer un document présentant l'ensemble des règles de fonctionnement de l'Antre-Classe afin de les inclure dans un guide à l'intention des jeunes;
- Assurer une liaison avec la direction d'école, le personnel enseignant, les différents services internes ou organismes externes;
- Planifier l'organisation physique et matérielle du local;
- Effectuer l'achat de matériel et d'équipement;
- Animer le comité consultatif.

2.3 L'organisation des activités

2.3.1 La sélection des périodes d'activités

Les jeunes sont accueillis à l'Antre-Classe en dehors des périodes d'enseignement prévues à l'horaire et occasionnellement dans le cadre de cours spécifiques. Plusieurs formules de disponibilités sont ainsi proposées aux jeunes :

- a. Le matin (généralement à compter de 7 h) jusqu'au début des classes;
- b. Lors de la pause en avant-midi (pendant 10 à 15 min. selon l'école);
- c. Sur l'heure du midi (durant 75 à 90 minutes selon l'école);
- d. Lors de la pause en après-midi (pendant 10 à 15 min. selon l'école);
- e. Après l'école.

L'horaire tend, dans la mesure du possible, à satisfaire les besoins des jeunes. Dans certains milieux, une souplesse à l'égard des heures d'ouverture et de fermeture est souhaitable afin de tenir compte de besoins particuliers des jeunes et des activités. Un Antre-Classe peut être ouvert durant toute la journée,

notamment pendant la semaine de relâche, les journées pédagogiques ou autres congés planifiés par l'école, ou encore à toute autre occasion où des besoins sont signalés, et ce, à la discrétion des intervenants et de la direction.

Dans le but d'assurer la fréquentation des jeunes durant la journée, il est important de diversifier l'offre des activités, de s'assurer qu'elle soit différente d'une année à l'autre et de favoriser leur participation et leur implication. L'intervenant doit également être à l'affût des autres activités se déroulant dans l'école ou dans le quartier pour ne pas dédoubler les services. Outre la planification d'activités, il ne faut pas oublier que l'Antre-Classe est avant tout un milieu de vie et que des plages de temps libres doivent être maintenues.

2.3.2 Une journée type d'un intervenant de l'Antre-Classe

L'intervenant responsable de l'Antre-Classe doit principalement gérer son temps entre deux types de fonction : *l'intervention de groupe* et la *planification et l'évaluation des activités*. De manière générale, celui-ci consacre la moitié de son horaire à ses interventions avec les jeunes et l'autre moitié aux tâches administratives. L'intervenant doit être autonome et flexible, il doit s'adapter aux besoins et aux réalités de son milieu qui varient constamment (ex. : *rentrée scolaire, périodes des fêtes, sorties et galas de fin d'année, etc.*).

Les périodes « habituelles » où l'intervenant se trouve avec les jeunes sont le matin, aux pauses, le midi et après l'école. L'intervenant adapte ses présences aux besoins des jeunes et s'ajuste selon leur taux de participation et leur implication. Ces périodes d'intervention peuvent être de plusieurs ordres, par exemple, *les périodes libres, les ateliers de sensibilisation, les activités, les projets spéciaux*. L'intervenant peut collaborer avec le personnel de l'école lors de « période classe ». À l'occasion, il doit faire des interventions individuelles et collaborer à des interventions de concert avec d'autres professionnels de l'école (psychoéducateur, éducateur spécialisé, travailleur social, etc.). Il ne fait toutefois pas de suivi individuel avec les jeunes puisqu'en cas de besoin il réfère aux professionnels appropriés.

Les tâches administratives de l'intervenant sont diverses. Certaines sont plus techniques : prise de présence, gestion de petite caisse, formulaire d'autorisation, formulaire de gestion de l'école, maintenance du local. D'autres tâches se rapportent aux communications et à la promotion des activités : message à l'interphone, liste d'inscriptions, suivi de courriels et d'appels, programmation mensuelle pour le personnel de l'école, publicité des activités de l'Antre-Classe, rédaction de rapports et de lettres, etc. Une grande part du travail administratif de l'intervenant concerne l'organisation des activités, le matériel, les emplettes, le contenu à présenter, les collaborations extérieures, etc. Également en lien avec les tâches administratives, l'intervenant est également appelé à prendre part à des activités de représentation et de réseautage : des tables de concertation, des formations, des projets et des événements spéciaux, qu'ils relèvent de l'école ou de l'extérieur.

La routine quotidienne

Il n'est pas aisé de profiler une journée type chez l'intervenant puisque ses tâches sont nombreuses et variées. Nous pouvons du moins dégager une certaine routine de base. Voici un exemple de journée dans le cas d'une école qui a cinq périodes de cours par jour.

7 h 45 à 8 h 15	Ouverture de l' <i>Antre-Classe</i> – Matin Selon le milieu. Ex. : période libre, club des petits déjeuners, etc.)
8 h 30 à 9 h 45	Administration Ex. : suivis boîtes vocales et courriels. Rédaction.
9 h 45 à 10 h	Ouverture de l' <i>Antre-Classe</i> - Pause Présence avec les jeunes.
10 h à 11 h 15	Administration Ex. : messages à l'interphone (promotion), rencontre avec un membre du personnel, préparatifs de l'atelier du midi.
11 h 15 à 12 h 30	Ouverture de l' <i>Antre-Classe</i> - midi Ex. : ateliers ou période libre.
12 h 30 à 12 h 45	Administration Maintenance du local (avec les jeunes).
12 h 45 à 14 h	Administration Ex : préparatifs de l'atelier du lendemain ou de l'atelier de fin de classes, après l'école, suivi avec la T.E.S., collaboration à un projet-école pour un événement spécial.
14 h à 14 h 15	Ouverture de l' <i>Antre-Classe</i> – Pause Ex. : présence avec les jeunes. Récupération d'autorisations parentales pour la prochaine sortie.
14 h 15 à 15 h 30	Administration Ex. : rédaction du rapport mensuel, présence classe, élaboration d'une publicité.
15 h 30 à 17 h	Ouverture de l' <i>Antre-Classe</i>

2.3.3 L'organisation des périodes d'activités³

On peut regrouper les activités d'un Antre-Classe en plusieurs catégories :

- Les activités de routine (ex. : accueil, repas, départ);
- Les activités libres;
- Les ateliers de courte durée ou ponctuels (ex. : jeux coopératifs, jeux de société, jeux sur ordinateur, cuisine, expériences scientifiques);
- Les ateliers de longue durée (ex. : ateliers d'expression dramatique ou d'improvisation, création collective, journal étudiant, etc.);
- Les activités spéciales (ex. : activités saisonnières, sorties éducatives ou récréatives organisées durant les journées pédagogiques, projets liés à la célébration de certaines fêtes, etc.).

2.3.4 La planification annuelle des activités

Septembre : Démarrage de l'Antre-Classe dans l'école

Objectifs : Faire connaître la ressource aux jeunes de la 1^{re} et la 2^e secondaire ainsi qu'à ceux des classes d'adaptation scolaire. Favoriser l'appropriation du local par les jeunes. Faire connaître la ressource dans l'école (membres du personnel). Favoriser le lien école-communauté.

Moyens :

- Réaliser une tournée des classes;
- Présenter les cinq objectifs du projet et les possibilités au local;
- Présenter les valeurs;
- Entamer le code de vie avec les jeunes;
- Procéder à l'aménagement du local;
- Entamer le calendrier d'activités avec les jeunes (consulter sur leurs idées, etc.);
- Préparer une assemblée générale et une rencontre de début d'année ;
- Faire un Antre-Classe *info* : afficher dans l'école ce qui se passe à l'Antre-Classe;
- Utiliser l'affichage et les moyens de communication de l'école : télévoix et autres;
- Offrir une possibilité de partenariat avec les ressources de la communauté (MDJ, travail de rue, infirmières scolaires, CSSS de la Vieille-Capitale).

³ Des fiches d'activités sont disponibles dans la documentation de référence destinée aux intervenants d'un Antre-Classe.

Incontournables et prétextes d'animation :

- Favoriser l'accès à l'Antre-Classe par le plus grand nombre de jeunes;
- Créer le lien avec les jeunes;
- Instaurer le cadre de l'Antre-Classe (climat, attentes, etc.).

Octobre : Implantation de l'Antre-Classe dans l'école

Objectif : Favoriser l'appartenance des jeunes face au local

Moyens :

- Mettre sur pied l'Assemblée des jeunes;
- Réaliser un calendrier des activités : consulter les jeunes sur les activités et thématiques qui les intéressent;
- Participatif balisé : partir de la réalité des jeunes et selon les cinq objectifs de l'Antre-Classe;
- Favoriser le travail en sous-comités pour des projets spécifiques;
- Assurer un processus participatif accompagné.

Incontournables et prétextes d'animation :

- Créer et alimenter le lien avec les jeunes;
- Favoriser l'appartenance au local;
- Avoir terminé le code de vie et l'afficher dans le local (processus participatif, artistique, avec les jeunes);
- Avoir terminé l'aménagement du local;
- Halloween (premier gros projet avec les jeunes);
- Valider en équipe de travail;
- Rencontre du comité consultatif.

Novembre : Implantation, appartenance et positionnement de l'Antre-Classe

Objectif : Appropriation des jeunes face au local et roulement de l'AC, s'assurer de la bonne orientation de l'Antre-Classe

Moyens :

- Calendrier des activités fonctionnelles (équilibre par et pour et « faire avec »);
- Assemblée des jeunes;
- Milieu de vie significatif (fréquentation et mixité);
- Cheminement dans les cinq objectifs de l'AC (à la couleur locale).

Incontournables et prétextes d'animation :

- Créer et alimenter le lien avec les jeunes;
- Favoriser l'appartenance au local;
- Rencontre du comité consultatif;
- Valider et consolider le positionnement de l'AC dans l'école.

Décembre/ janvier : Implantation et appartenance

Objectif : Repositionnement et enracinement de l'Antre-Classe comme un milieu de vie significatif pour les jeunes, l'Antre-Classe chemine dans le travail des cinq objectifs.

Moyens :

- Utiliser les vacances comme temps d'arrêt pour faire une évaluation de mi-parcours avec les jeunes;
- Compréhension des objectifs, des limites, du code de vie, des possibilités et formuler des souhaits;
- Faire vivre un moment significatif de groupe avec le temps des fêtes.

Incontournables et prétextes d'animation :

- Créer et alimenter le lien avec les jeunes;
- Favoriser l'appartenance au local;
- Période des fêtes : prétexte d'animation;
- Enraciner l'Antre-Classe dans l'école : faire rayonner avec une activité des fêtes;

Février/mars/avril : Enracinement et appropriation

Objectif : Positionner l'Antre-Classe comme un milieu de vie significatif pour les jeunes

Moyens :

- Calendrier des activités fonctionnelles (équilibre par et pour);
- Assemblée des jeunes fonctionnelle;
- Milieu de vie significatif;
- Cheminement dans les cinq objectifs de l'AC.

Incontournables et prétextes d'animation :

- Créer et alimenter le lien avec les jeunes;
- Favoriser l'appartenance au local;
- St-Valentin, Pâques;
- Rencontre du comité consultatif.

Mai/juin : Étape de transition vers la fin de l'Antre-Classe

Objectifs : Faciliter le passage entre la 2^e et la 3^e secondaire. Mettre les jeunes en contact avec les ressources de la communauté. Enracinement et rayonnement de l'Antre-Classe dans l'école. Valider l'atteinte des objectifs, l'appréciation des jeunes et les recommandations.

Moyens :

- Annoncer la fin de l'Antre-Classe et porter attention à la charge émotive relative à cette étape;
- Accueillir les jeunes, travailler collectivement;
- Activité « Quoi faire cet été? »;
- Connaissances des ressources;
- Participer aux activités de fin d'année;
- Évaluation par les jeunes;
- Évaluation avec les partenaires (école-communauté via le comité de suivi);
- Évaluation avec l'équipe de travail et l'organisateur communautaire terrain (formule des défis).

Incontournables et prétextes d'animation :

- Méritas et activités spéciales;
- Évaluations avec les jeunes, avec les partenaires;
- Rencontre du comité de suivi;
- Fin de contrat : juin.

2.4 Le budget et les sources de financement

Pour se mettre en place, un Antre-classe doit réunir diverses sources de revenus. Elles proviennent notamment du réseau de l'éducation et de la santé, des collectivités ou organismes. Voici quelques exemples de bailleurs de fonds : Centre Solidarité Jeunesse, CSSS, écoles, CRÉ, caisses populaires Desjardins, TAPJ, fondations, etc.

CONCLUSION

Dans ce guide, plusieurs aspects de la mise en œuvre d'un Antre-Classe ont été abordés dans la perspective de son implantation dans une école secondaire. Il est essentiel de se rappeler que la réussite et la pérennité d'une telle ressource s'établissent en fonction de conditions particulières qu'il ne faut pas sous-estimer.

D'abord, les jeunes doivent être placés au centre de la mise en œuvre afin de bâtir un milieu de vie qui leur ressemble et qui les rejoint. En ce sens, le choix de l'intervenant et la qualité du lien qu'il entretient avec les jeunes apparaissent hautement déterminants dans le succès de l'Antre-Classe.

Également, le milieu de vie doit s'ajuster aux changements vécus dans l'école et dans le quartier. Comme dans tout ce qui concerne un milieu de vie, l'Antre-Classe est appelé à se transformer en fonction de l'évolution des milieux dans lesquels il est implanté.

La direction de l'école, le leadership qui prévaut dans le milieu ainsi que la collaboration et la communication entre les partenaires modulent fortement le fonctionnement de l'Antre-Classe. Il est nécessaire que la direction, les ressources du milieu ainsi que l'équipe-école considère l'Antre-Classe comme une valeur ajoutée à un milieu scolaire, un endroit dont la principale fonction est de favoriser l'appartenance à l'école, faciliter la communication entre les jeunes et les adultes.

Enfin, c'est en s'adaptant à chacun des milieux scolaires, en se collant le plus près aux réalités vécues de chaque quartier, et en misant à la fois sur le pouvoir d'agir des jeunes et celui de la communauté que l'Antre-Classe a pu, au fil des années, permettre à certains jeunes de se raccrocher au système scolaire et de persévérer dans leurs apprentissages.